



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

Affaire 08-181023

Nomination de représentants au sein de divers organismes extérieurs - modifications

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 12 octobre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 19

Absents : 01

Procurations : 09

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : NALEM Emilie



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DIX-HUIT
OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le DIX-HUIT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Michéline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) : Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe à Mylène MAHALATCHIMY – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à Jean-Yves FAUSTIN – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Marie-Lourdes VELIA – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Sonia ALBUFFY – Mickaël PAYET conseiller municipal à Joan DORO – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Emilie NALEM – Sophie ARZAL conseillère municipale à Yannick BOYER – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Publicité faite le 19 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231018-DCM08-181023-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023

Affaire 08-181023

Nomination de représentants au sein de divers organismes extérieurs - modifications

Vu les articles L2121-33 du code général des collectivités territoriales concernant les modalités de désignation des représentants des délégués du conseil municipal au sein des organismes extérieurs,

Vu les différentes délibérations votées par le conseil municipal depuis la date de son installation en date du 3 juillet 2020,

Considérant, dans l'intérêt d'une bonne administration, la nécessité de pourvoir au remplacement des représentants du conseil municipal au sein des divers organismes extérieurs,

Le Maire propose de procéder aux nominations suivantes de conseillers municipaux pour être délégués au sein des organismes extérieurs suivants :

Organismes extérieurs	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Représentant de la commune au sein de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la SEMAC	JUSTINE Victorien	(Néant)
SIDELEC	DORO Joan	FAUSTIN Jean-Yves
CENTRE DE GESTION – COMITE TECHNIQUE (CT)	FAUSTIN Jean-Yves	DORO Joan
CENTRE DE GESTION – COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)	FAUSTIN Jean-Yves	THIBURCE Héliette
ADIL	GRONDIN Sandra	DALLEAU Gina
CAISSE DES ECOLES	IGOUFFE Sabine MAHALATCHIMY Mylène HOARAU Sabrina	DAMOUR Jean-Claude ALBUFFY Sonia VELIA Marie-Lourdes
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS	PAYET Mickaël	RIVIERE Alain
CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE LA MICRO-REGION EST	ALBUFFY Sonia	JUSTINE Victorien

Pour ces désignations, il est proposé de procéder par un vote à la main levée (un vote unique pour l'ensemble des nominations). Pour le cas de la désignation de l' élu délégué au sein de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la SEMAC, il convient de préciser l'étendu du mandat donné et des fonctions qui peuvent être acceptées, ainsi que leurs conséquences de droit associées.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **9 contres** (Frédéric AZOR, Érick BOYER, Joseph Luçay CHEVALIER, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER) et **1 abstention** (Micheline CLAIN),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **DÉSIGNE** les différents élus titulaires et suppléants représentant la commune au sein des organismes extérieurs, en remplacement des élus anciennement désignés,
- **DÉSIGNE** Monsieur Victorien JUSTINE pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale de la SEMAC composée des communes de Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Sainte-Rose et La Plaine des Palmistes, en remplacement de Monsieur Luçay CHEVALIER,
- **AUTORISE** Monsieur Victorien JUSTINE à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale.
- **AUTORISE** Monsieur Victorien JUSTINE à percevoir de la SEMAC pour sa participation effective aux différentes instances suivantes une rémunération d'activité annuelle d'un montant maximum de 3 948 euros : conseil d'administration ; commission d'appel d'offres ; ~~commission d'attribution de~~ logements.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231018-DCM08-181023-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023

- **AUTORISE** Monsieur Victorien JUSTINE à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration.
- **DÉSIGNE** Monsieur Victorien JUSTINE pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SEMAC en remplacement de Monsieur Luçay CHEVALIER.
- **PROCÈDE** à une désignation de ces délégués au vote à la main levée,
- **AUTORISE** le Maire ou en cas d'absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire

Johnny PAYET

